

Du 1er au 8 décembre, nous votons pour nos représentant-e-s en commission consultative paritaire (CCP). Il y faut des élu-e-s combatifs, sûr-e-s de leurs valeurs. Avec la CGT, faites le choix de la clarté !

1

## Les contractuels des personnels à part entière !

Les personnels contractuels prennent une place toujours plus importante dans la fonction publique, souvent pour répondre à des besoins spécifiques ou parce que l'Etat n'ouvre plus assez de postes aux concours. **Nous représentons aujourd'hui + de 12% des effectifs** et même près de 25% en intégrant les personnels POHN, détachés auprès des fédérations sportives. Pourtant les contractuels ont été complètement écartés du chantier de revalorisation des primes lors du Grenelle de l'éducation en 2021 et 2022 ! Ca ne peut plus durer ! **Nous revendiquons l'égalité de dignité avec les personnels fonctionnaires !**

2

## Pour un cadre de gestion garantissant les carrières

**Aucune grille de rémunération n'existe aujourd'hui pour les contractuels administratifs et techniques**, ni au niveau national, ni au niveau de l'administration centrale. Les contractuels se retrouvent seuls pour négocier tous les 3 ans leur augmentation de rémunération ! L'opacité permet le maintien des inégalités ! Pour la CGT, il faut mettre en place un cadre de gestion négocié qui permette de **construire une vraie grille de rémunérations**, reconnaissant la catégorie d'emploi du poste sur lequel travaille l'agent contractuel et son ancienneté, **pour permettre de vraies progressions de carrière et réduire les inégalités femmes / hommes !** Il existe un cadre de gestion national pour les contractuels enseignants. Pourquoi n'en adoptons-nous pas un pour les personnels de l'administration centrale ?

## En finir avec la précarité : mieux encadrer les CDD !

La précarité du CDD est souvent extrêmement anxiogène ! Elle peut aussi être un moyen de pression sur les agents qui n'osent protester sur leurs conditions de travail. **Il n'y a plus besoin d'attendre 6 ans avant de signer un CDI.** Ne faisons plus subir cette attente aux agents ! Surtout les fins de CDD non renouvelées doivent pouvoir être systématiquement examinées en CCP.

3

## Pour un nouveau plan de titularisation sans concours !

Les contractuels ont largement fait leurs preuves ! Pourquoi ne pourraient-ils pas être titularisés ? **Il faut remettre en place un grand plan de titularisation pour résorber la précarité.** Mais l'expérience désastreuse du dispositif Sauvadet l'a montré : il faut une titularisation sur critères d'expérience et d'ancienneté, sans concours ! **Mais il faut aussi que les reprises d'ancienneté soient attractives pour les contractuels :** tous les contractuels doivent être titularisés, en CDI comme en CDD, mais sans perte de salaire !

## Des contractuels mieux payés ? Cassons le mythe !

**La rémunération des contractuels est de façon générale plus basse** que celle des titulaires, notamment pour les catégories d'emploi les plus basses. Dans des métiers en tension, on peut trouver des contractuels parfois mieux rémunérés que des titulaires, notamment dans la filière informatique et numérique, mais cette situation reste très marginale !

## À quoi sert la CCP ?

Comme les CAP, la CCP est devenue principalement une instance de recours en cas de litiges : nos représentants y défendent les collègues face à l'administration en cas de licenciement ou dans les procédures disciplinaires. Vous pouvez saisir la CAP pour contester tout refus de télétravail, de temps partiel ou pour demander à réviser votre compte-rendu d'entretien professionnel, etc. **N'hésitez pas à nous solliciter, nous sommes toujours là à vos côtés !**

## Pourquoi il faut abroger la loi Fonction publique de 2019

La réforme Macron a vidé la CCP de ses compétences générales, lui permettant d'être consultées sur la situation des personnels contractuels et d'aborder les questions de politiques de recrutement et de salaire. Les instances de représentation des personnels doivent retrouver toutes leurs compétences pour pouvoir défendre tous les agents !

## Gagner l'égalité salariale femmes-hommes

Les écarts de rémunérations entre hommes et femmes sont particulièrement criants chez les personnels contractuels. Le label Egalité / diversité vanté à grand renfort de communication par l'administration n'y change rien. Tant que les rémunérations ne seront pas encadrées par un cadre de gestion, à l'image des grilles pour les titulaires, ces inégalités demeureront !

Moyenne de rémunération mensuelle				
	Femmes	Hommes	Ensemble	Ecart F/H
A+	5086	5580	5385	-8,9%
A	2636	2825	2716	-6,7%
B	1811	2238	1985	-19,1%
C	1533	1848	1631	-17,0%

Source : Bilan social

## Primes de fin d'année : sortons de l'opacité !

Les contractuels n'ont pas le droit au CIA comme les personnels titulaires. Ils peuvent bénéficier d'un pourcentage de leur rémunération, à discrétion de l'encadrement. La CGT dénonce la place des primes dans le salaire, mais il n'y a pas de raison que les personnels contractuels soient lésés. **Elle demande l'extension des montants de CIA versés aux titulaires à l'ensemble des contractuels, CDD comme CDI !**

## Sécurité sociale : obtenir la même gestion que les titulaires !

A la différence des personnels fonctionnaires, les arrêts maladie et autres congés maternité ou grave maladie des contractuels ne font pas l'objet d'une prorogation par l'administration mais sont gérés directement par la sécurité sociale. **Il en ressort des situations ubuesques** où les agents se voient payés doublement : par l'administration qui continue à leur avancer leur salaire tandis qu'ils perçoivent des indemnités journalières qu'ils sont sommés de rembourser à l'administration, occasionnant parfois des pertes de droits liés à des quotients familiaux artificiellement élevés. **Nous demandons que l'administration applique intégralement la prorogation aussi pour ses personnels contractuels !**

## Les propositions de la CGT pour les contractuels

### Emploi

- Titularisation sans concours de tous les contractuels avec reprise d'ancienneté et sans perte de salaire
- Plan de requalification massive des emplois
- La fin du recours aux CDD de courte durée et aux vacations sur des missions pérennes

### Carrière

- Cadre de gestion des personnels contractuels pour sortir des inégalités salariales
- Grille de rémunérations reconnaissant les qualifications et garantissant les carrières
- Avancement à l'ancienneté négocié pour tous

### Salaires

- Indexation du point d'indice sur l'inflation
- Plan de rattrapage des pertes antérieures : augmentation rétroactive de 10% du point d'indice au 1er janvier 2022
- Abrogation du jour de carence
- Égalité femmes / hommes en matière de rémunération

### Retraite

- Retraite à taux plein à 60 ans
- Refus de tout recul de l'âge légal de départ à la retraite
- Maintien du système de retraite par répartition